

Modifié le 23/09/24

Le RLPi, un outil au service des paysages et du cadre de vie

Le RLPi participe pleinement au projet global du territoire en investissant le champ du cadre de vie du quotidien et en se fixant comme objectif d'offrir aux habitants des espaces urbains de qualité en tout point du territoire. Le RLPi est conçu comme une brique qui complète l'ensemble des outils, démarches, documents de planification et plans d'actions que la Métropole met en place au service de la transition et de la résilience du territoire en offrant des leviers complémentaires sur le champ spécifique de la publicité et des enseignes.

Par ailleurs, tout l'enjeu a consisté à trouver le bon équilibre entre les besoins de visibilité et de communication des acteurs économiques et la préservation des paysages et du cadre de vie.

Le contenu du RLPi

Le RLPi s'appuie sur un double diagnostic territorial et publicitaire ayant permis de mettre en exergue les sensibilités du territoire en matière de publicité et enseignes et sur cette base d'identifier les enjeux du territoire en matière de protection et de qualification du paysage et du cadre de vie.

Ces enjeux ont permis de construire les orientations du RLPi. Ce sont les grands objectifs que la Métropole se fixe en matière de maîtrise de la publicité et des enseignes au service de la protection de ses paysages et d'un cadre de vie de qualité pour tous.

Les orientations du projet

- PAYSAGE ET PATRIMOINES NATURELS ET BÂTIS : Préserver et respecter les identités paysagères et patrimoniales
- ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE : Œuvrer pour la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité
- ESPACES D'INTERFACE ET INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT : Valoriser les espaces d'interface et les infrastructures de déplacement
- CADRE URBAIN DU QUOTIDIEN : Maintenir et restaurer un cadre de vie apaisé, intégrant

les besoins de visibilité des activités économiques

- QUALITÉ ET ADAPTATION AU CONTEXTE : Prendre en compte et s'adapter à la variété des contextes et ambiances

Ces cinq orientations sont traduites en règles. Le règlement se décline au sein d'un double zonage, enseignes et publicités, et rassemble un ensemble de règles propres à chacune de ces zones. Le RLPi s'articule avec les règles existant à l'échelle nationale ; le règlement du RLPi ne porte donc que sur les règles venant y déroger ou la renforcer.

- [Carte interactive publicité et préenseignes](#)
- [Carte interactive enseignes](#)
- [Consulter les règles du RLPi](#)

Table des matières